



Mise aux normes ERP par le bailleur ou le locataire ?

Par **Benoît LESPECT**, le **14/02/2017** à **16:33**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un bâtiment contenant 4 entreprises distinctes.

L'une d'elle vient de prendre un bail pour en faire un magasin d'archerie.

Donc il a besoin d'un ERP.

Les travaux d'aménagement incombent t'il au bailleur ou au preneur ?

Le bail ne stipule pas que le bâtiment n'est pas ERP. Nous ignorions également qu'il fallait passer par l'obtention de cette norme pour louer à un locataire souhaitant faire de mon local artisanal un magasin.

Pouvez vous m'en dire plus ?